

« AIDEZ VOS SALARIÉS À DÉVELOPPER LEURS COMPÉTENCES »

En 2021, OCAPIAT propose une aide aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés pour financer des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) de vos salariés.



Quels avantages ?

Pour vous, entreprise, l'abondement CPF est l'opportunité de :

- Contribuer au développement en compétences de vos salariés
- Maintenir la compétitivité et l'attractivité de votre entreprise
- Favoriser la relation employeur-salarié(e) en accompagnant votre salarié(e) dans son parcours professionnel selon vos besoins en compétences
- Investir dans la formation de vos salariés



Quelles sont les actions de formations éligibles ?

- Actions de formation certifiantes sanctionnées par une certification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire spécifique (RS)
- Actions de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Bilans de compétences
- Permis de conduire (B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE)
- Actions de formation et d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise

Quelle prise en charge ?

En 2021, OCAPIAT co-finance, 100% du reste à charge du titulaire du compte.




Les abondements viennent en complément des droits CPF des salarié(e)s acquis, visibles sur www.moncompteformation.gouv.fr, lors de son inscription à une session de formation



SIMULATION FINANCIÈRE POUR SUIVRE UNE FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF

Exemple de simulation financière pour suivre une formation éligible au CPF

Coût de la formation :	4000€
Montant disponible sur le CPF du salarié :	-2000€
Reste à charge =	2000€
Abondement de co-construction	-2000€
	= 0€



OCAPIAT est l'opérateur de compétences (OPCO) de votre branche professionnelle.

Il accompagne votre entreprise sur tous les sujets liés à la formation professionnelle, à vos besoins en ressources humaines et à l'évolution des compétences de vos salariés et futurs salariés, incluant les alternants.

OCAPIAT est partenaire de la Caisse des Dépôts pour la mobilisation du CPF de vos salariés.



« AIDEZ VOS SALARIÉS À DÉVELOPPER LEURS
COMPÉTENCES »

Comment mettre en place cet abondement CPF de co-construction au sein de votre entreprise ?

1

Renseignez-vous sur les formations éligibles. Votre OPCO vous accompagne dans la mise en place de ce dispositif.

2

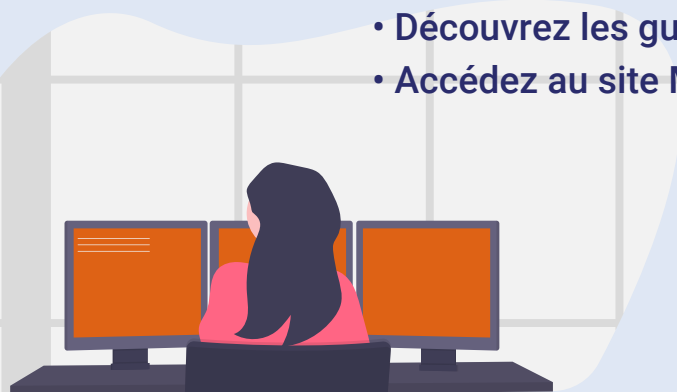
[Informez vos salariés des possibilités de formation et de financement \(télécharger le flyer\)](#)

3

Accompagnez votre salarié(e) tout au long de son inscription à la formation directement sur l'application « Mon compte formation » ou sur moncompteformation.gouv.fr

Rendez-vous sur www.ocapiat.fr :

- Retrouvez l'ensemble de ces informations
- Découvrez les guides CPF et autres liens utiles
- Accédez au site Mon compte formation



Entreprises de moins de 50 salariés



OCAPIAT - 28.04.2021